



Droit de la consommation, valeur juridique d'une mise en demeure

Par **PRIDEAU_old**, le **23/10/2007** à **15:38**

Bonjour,
Je voudrais savoir quelle est la valeur juridique d'une mise en demeure de payer adressée par mail à un particulier? En effet, mon ami a reçu hier une mise en demeure de payer par une société de recouvrement pour un produit qui a été réglé en plus! Le problème est que cette mise en demeure a été envoyée par mail, or il me semble que c'est le type de courrier qui nécessite un LRAR, alors est-ce bien une pratique légale?

Par **Jurigaby**, le **23/10/2007** à **19:40**

Bonjour.
En matière contractuelle, il n'est généralement pas obligatoire d'envoyer une lettre recommandée AR. Maintenant, la pratique juridique a tendu à généraliser ce type de courrier car il constitue une preuve incontestable.
Ceci dit, vous laissez pas faire. Franchement, ce n'est pas la première fois que je vois en entreprise de recouvrement adressée une mise en demeure pour quelque chose qui n'est pas dû. ces sociétés menacent d'abord avant de chercher à comprendre. c'est déplorable...